

lation des égouts, de la lumière, de l'eau, et maintenant, si leur faut aller se fixer dans une ville qui est dépourvue de toutes ces améliorations, ils souffrent incontestablement un grave préjudice. J'espère que mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et Canaux va proposer l'adoption de quelque mesure qui permette aux employés de se faire indemniser en raison des déplacements qu'on leur impose. C'est avec grand plaisir que j'appuierai de mon vote toute législation tendant à faire droit aux réclamations des employés de chemins de fer en pareils cas.

M. JOHN E. SEXSMITH (Peterborough-est): Monsieur l'Orateur, je suis content que mon honorable ami de Renfrew-sud (M. Graham) ait amené cette question. Les employés de chemin de fer de mon comté sont venus me voir et m'ont prié de signaler cette affaire à la Chambre, à cause de certaines rumeurs qui veulent que le Pacifique-Canadien ait l'intention de porter ailleurs sa gare terminale de Havelock. Ce serait, m'ont-ils dit, très injuste pour eux. La compagnie du chemin de fer a, pour ainsi dire, créé ce village et ses employés ont placé leurs économies de vingt-cinq années dans leurs petites maisons. Si donc on les oblige à déménager ils perdront à peu près tout le fruit de cette épargne. C'est là une chose qui, à coup sûr, mérite la considération du ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Cochrane). Il faudrait pourtant trouver le moyen d'empêcher une compagnie de chemin de fer de commettre à l'égard de ses employés une injustice aussi grave. On me dit que le ministre a pris des mesures en vue de répondre à une pareille situation, et cela me fait grandement plaisir.

L'hon. H. R. EMMERSON (Westmoreland): L'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) a droit aux remerciements des employés de chemin de fer pour avoir agité cette question devant le Parlement. Ce dernier n'ira peut-être pas jusqu'à indemniser les perdants, mais ce n'en devrait pas être moins une puissante considération pour la commission des chemins de fer. Lorsque s'établit un point divisionnaire, aussitôt commencent à s'élever les maisons d'habitation des employés de la compagnie, toute une petite ville se fonde et l'on y vient de partout faire des placements, des achats de terrain et du commerce. Tous ces intérêts sont sensiblement lésés par un déplacement de ce point. Lorsque, par intérêt pour la compagnie ou pour le public, un tel déplacement devient nécessaire, les droits de ceux qui ont des positions acquises devraient être reconnus et, avant d'y donner son consentement, la commission des chemins

de fer devrait pouvoir avoir égard à cette situation.

(La motion est adoptée et le bill subit sa 1ère lecture.)

#### COMITE DE LA DEFENSE IMPERIALE.

Le très hon. R. L. BORDEN (premier ministre): Mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) a fait hier allusion à certaines remarques que j'ai présentées le 7 avril, et il a mis en doute certaines de mes assertions. Si mon très honorable ami veut bien revoir avec soin ce que j'ai dit, il s'apercevra qu'il fait erreur sur le véritable sens de mes paroles, ou encore qu'il se trompe sur les faits. Il a hier déclaré avoir le 17 juillet 1911 déposé sur le bureau de la Chambre le compte rendu de la conférence tenue au bureau de la guerre pour y discuter les affaires militaires. Ouverte le 14 juin 1911, cette conférence s'est continuée le 17, et mon très honorable ami a parfaitement raison de dire qu'il a, le jour mentionné, déposé sur le bureau le compte rendu de cette conférence; mais, s'il veut bien faire attention à ce que j'ai dit le 7 avril, il verra que ce n'est pas à cela que je faisais allusion. Je vais lire mes remarques de ce jour-là et je pense pouvoir le convaincre de l'absolue exactitude de mon assertion. J'ai dit le 7 avril:

D'après ce que j'ai compris, mon très honorable ami lui-même a consenti à ce que le Canada soit représenté dans le comité de la défense impériale et bien plus—quoique je ne l'aie pas su avant l'éte dernier, parce que la chose était restée absolument confidentielle, à l'époque, je ne sais pourquoi—mon très honorable ami a consenti à établir un comité de défense au Canada en relation intime avec le comité de défense impériale. Mon très honorable ami n'en a pas informé le parlement au moment où nous aurions pu nous attendre à ce que cela fût annoncé et le secrétaire des colonies devait, il y a quelques semaines, faire connaître tardivement ce fait, parce que mon très honorable ami n'avait pas cru devoir le faire.

La dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies datée du 11 décembre 1912 a été déposée sur le bureau de la Chambre le vendredi 17 janvier dernier. L'ayant d'abord reçue sous le sceau du secret, les gouvernements des diverses colonies ont par la suite sollicité la permission de la rendre publique. Dans cette dépêche, consignée au compte rendu des Débats à la date susmentionnée, se trouve le passage qui suit:

L'expression unanime de tous ceux qui assistaient à la séance du 30 mai 1911, a été que la représentation des colonies ne devrait pas être exercée par des hauts commissaires, mais par des ministres qui seraient responsables à leurs propres collègues et au Parlement et, en même temps, il a été décidé qu'un comité de défense, serait établi dans chaque colonie et se tiendrait en rapports constants avec le co-